

SENTIER LITTORAL OUEST



en forêt domaniale de Saint-Paul



Préambule

En 2020, le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans une démarche volontariste pour développer l'attractivité écotouristique de l'Ouest en valorisant les espaces naturels littoraux.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a souhaité poursuivre la mise en œuvre du projet de Sentier Littoral Ouest pour offrir un sentier littoral continu sur son territoire, long de 57 km, qui constituera à la fois une nouvelle offre de randonnée pédestre aux Réunionnais et touristes, accessible à tous ; un outil de valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel et paysager de l'Ouest ; et une offre de mobilité douce sur le territoire.

Genèse et présentation du projet

Le projet du Sentier Littoral Ouest (SLO) est un aménagement de la forêt domaniale de Saint-Paul dont les travaux ont démarré en 2013 sous l'impulsion du Territoire de l'Ouest et de l'Office National des Forêts (ONF).

Il vise à restaurer et valoriser le littoral ouest de Saint-Paul, un espace riche en biodiversité et en patrimoine culturel. L'objectif était de créer un lieu d'accueil du public répondant aux multiples besoins des usagers tout en préservant l'environnement. La forêt périurbaine de Saint-Paul, déjà très fréquentée, nécessitait des aménagements adaptés pour améliorer l'accès et l'inclusivité.

Le projet a dû relever plusieurs défis majeurs. D'une part, la proximité de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Paul imposait des contraintes strictes en termes de préservation de l'écosystème. D'autre part, le site, très fréquenté, demandait des aménagements respectueux de l'environnement tout en étant suffisamment accueillants pour le public. La gestion des délais et la coordination des travaux sur une surface de 20 km ont également constitué un défi de taille.

L'entretien et le nettoyage du site et des équipements sont assurés par l'ONF, la Commune de Saint-Paul et le Territoire de l'Ouest via une convention tri partite. Hormis les deux blocs sanitaires nettoyés quotidiennement par les services de la mairie, les équipes de l'ONF sont chargés du nettoyage et entretien courant, sur cofinancement du Territoire de l'Ouest et de Saint Paul.

Les multiples enjeux du SLO

Soutenir les circulations douces des piétons et des vélos

- Remettre en état les aménagements existants
- Conforter les cheminements en boucle (piétons)
- Permettre un accès pour tout public à certains tronçons et zone de pique-nique
- Préserver le libre accès au littoral
- Mettre en œuvre une voie partagée

Favoriser la pratique sportive

- Maintien et rénovation des infrastructures en place
- Développement de l'offre (Aire de Street Workout)
- Permettre un accès pour tout public à certaines activités

Promouvoir la préservation de la forêt littorale

- Développer l'interprétation du patrimoine et des paysages
- Encadrer l'accueil du public en forêt pour mieux la maîtriser
- Garantir la qualité paysagère du site

Les aménagements réalisés

Les travaux ont été réalisés dans le respect de l'environnement et du paysage.

Places à feu et aires de pique-nique : les aires de pique-nique en basalte, également accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont équipées de tables et de bancs confortables, permettant de profiter d'un moment de détente et de partage. Les places à feu, construites en pierres de lave, permettent de cuisiner en toute sécurité.



- **Éco compteurs :** en 2023, les données des 4 éco compteurs continuent d'illustrer les effets positifs des travaux réalisés ces dernières années sur le SLO. À noter, la hausse de l'affluence cycliste sur le pont SFR, les cyclistes représentant désormais 43 % des passages enregistrés sur ce pont. Par ailleurs, la fréquentation du parcours de santé connaît une légère augmentation.



- **Panneaux de signalisation :** les panneaux de signalisation enrichissent l'expérience des visiteurs en offrant des informations essentielles et éducatives. Répartis tout au long du parcours, ils comprennent des panneaux pédagogiques sur la biodiversité et l'histoire locale, des panneaux directionnels pour guider les visiteurs, et des panneaux dédiés aux activités sportives.

- **Parcours d'orientation**

Le principe est de rechercher les bornes du circuit d'orientation symbolisées sur la carte par le centre des cercles.

Différents circuits sont proposés :

Le parcours vert : environ 3 km comprenant 9 balises

Le parcours bleu : environ 3,5 km et 11 balises

Et le parcours rouge : environ 4 km et 16 balises

- **Signalétique et bornes de course d'orientation** : chaque borne est équipée de poinçons permettant aux participants de valider leur passage en marquant leurs cartes de parcours. Cette activité, accessible à tous les âges, encourage l'exploration et le défi, tout en offrant une opportunité unique de se familiariser avec la biodiversité locale et l'histoire du site.



- **Signalétique d'interprétation : Alon vangué ek gramoun**

Des panneaux totems sur tôle en aluminium disséminés ici et là tout au long de ce sentier littoral permettent aux promeneurs de se pencher sur un pan d'histoire.



- 1 . La batterie
- 2 . Au coeur de la bataille
- 3 . La tortue géante de bourbon à la marmite
- 4 . Un ouvrage d'art hérité du chemin de fer
- 5 . les travailleurs du rail. L'origine du syndicalisme réunionnais
- 6 . L'étang-frontière, un développement distinct d'une rive à l'autre
- 7 . Un lieu d'inspiration pour toutes les générations
- 8 . De la rue jacquot à l'océan, lieu de cultes hindous
- 9 . Site de quarantaine des bœufs moka
- 10 . Omega, quand un dispositif nucléaire américain devient la fierté des réunionnais
- 11 . Le grand défi ! Construire une ville écologique sur une plaine de galets

- **Parcours sportif** : Les équipements sportifs du Sentier Littoral Ouest sont conçus pour encourager une pratique active. Stations de street workout, parcours de santé et pistes cyclables serpentent tout le long du sentier.



- **Équipements et Infrastructures (parking et accueil) :** les parkings du SLO sont stratégiquement situés pour faciliter l'accès des visiteurs aux principales attractions du site, telles que les aires de pique-nique en basalte, les places à feu en pierres de lave, et les sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le parking de l'Étang (« La Croix ») et le parking Jacquot (« La Cocoteraie ») sont particulièrement importants, offrant des installations pratiques et un accueil chaleureux pour les événements spéciaux. Conçus pour être accessibles et respectueux de l'environnement, ces parkings sont intégrés harmonieusement dans le paysage, permettant aux visiteurs de commencer leur exploration du SLO en toute commodité et sans impact négatif sur la nature.

- **Blocs sanitaires :** les blocs sanitaires du Sentier Littoral Ouest offrent des installations confortables comprenant toilettes et points d'eau.



- **Lutte contre les plantes invasives :** Des travaux de restauration naturelle contre les plantes invasives* et de valorisation de la flore endémique de La Réunion ont également été entrepris.

* *La lutte contre les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes), un combat mené par les équipes de l'ONF depuis plus de 30 ans : La Réunion se distingue des autres DOM et de l'Hexagone par un phénomène d'invasions végétales exacerbé. Avec le soutien de l'Etat et des collectivités, l'ONF lutte contre ces plantes invasives pour limiter leurs effets sur la biodiversité et empêcher un remplacement à terme, des espèces endémiques. Plus de 200 opérations de lutte sont menées chaque année en régie sur l'ensemble du domaine forestier géré par l'ONF. Une vingtaine d'Aires de Contrôles Intensives (ACI) ont été créées pour intensifier la lutte dans les zones à forts enjeux de biodiversité.*

Coût de l'opération : 3 820 000 € TTC

Le financement :

Territoire de l'Ouest : 1 404 000 €
 Office National des Forêts : 65 000 €
 Europe (Feder) : 2 194 000 €
 Région Réunion : 157 000 €

Définition du Sentier Littoral

" Tracé ouvert au public, devant permettre d'accéder librement et gratuitement au rivage et de cheminer le plus possible le long de la mer, en tant compte de l'évolution prévisible du rivage afin d'assurer la pérennité du cheminement des piétons " (MEDDTL, 2012).

La forêt domaniale de Saint-Paul

Cette forêt périurbaine de 92 hectares longe la baie de Saint-Paul sur plus de 4 km. Elle est traversée par l'embouchure de l'Étang de Saint-Paul, zone humide reconnue d'importance internationale.

Dans les années 1940, une grande partie de la forêt a été plantée de Filaos bord de mer pour l'exploitation de son bois (bois de chauffage, alimentation du chemin de fer...). En raison de difficultés de régénération naturelle, d'autres espèces adaptées aux conditions climatiques locales ont été implantées depuis les années 1960 (Tamarins d'Inde, Eucalyptus, Neem...), c'est ce qui explique la grande variété d'espèces que l'on peut trouver en mélange dans la forêt de Saint-Paul.

Aujourd'hui, on compte plus de 100 espèces, dont 65 espèces d'arbres, 25 espèces d'arbustes et 11 espèces de palmiers.

Le Sentier Littoral Ouest offre différents paysages et milieux naturels : forêt plantée, plages de sable noir et de galets, étang, ripisylve, savane aride...



En 2024, les usagers peuvent emprunter
20,5 km de Sentier Littoral aménagés
sur le Territoire de l'Ouest.

En 2013, le Conservatoire du littoral a mandaté un bureau d'études en paysage pour réaliser, au terme d'un diagnostic, des esquisses d'équipements nécessaires à la création d'un sentier littoral de la Pointe rocheuse des Frangipaniers à la Pointe des Avirons sur la commune de Saint-Leu, en s'appuyant notamment sur les parcelles sous maîtrise foncière du Conservatoire du littoral. En 2017, le même exercice a été réalisé en régie par une paysagiste d'Etat sur un tronçon s'étirant de La Pointe des Trois-Bassins sur la commune éponyme jusqu'à la Pointe des châteaux sur la commune de Saint-Leu.

Entre 2015 et 2016, le Conservatoire du littoral a :

- Identifié les portions de sentier littoral déjà réalisées,
- Identifié les "chaînon manquant" où le sentier littoral n'a pas encore été mis en œuvre,
- Identifié les blocages fonciers,
- Joué un rôle de facilitateur pour lever les blocages relevant de causes sociétales et juridiques,
- Réalisé des études complémentaires permettant de lever les blocages en certains endroits par défaut d'une connaissance fine des emprises susceptibles d'être utilisées ou des obstacles à franchir,
- S'assurer de l'optimisation de la valorisation économique du sentier littoral.

L'aménagement des 57 km du littoral de l'Ouest reste complexe, de par l'hétérogénéité du littoral, en termes de typologie de milieux ou de réglementation : zone balnéaire densifiée, zone industrielle, espace littoral sauvage et préservé, plages de pontes des tortues marines, réserve naturelle marine, espaces naturels remarquables du littoral, site classé loi 1930, etc.

En 2022, le Conservatoire du Littoral a souhaité mettre à jour les études opérationnelles de 2013 et 2017 et proposer une programmation opérationnelle du projet de sentier littoral sur 15km sur les communes de Trois-Bassins et de Saint-Leu. Cette étude a permis notamment de mettre à jour les interactions entre le projet de sentier et la maîtrise foncière publique sur ce tronçon (96%), d'identifier le Conservatoire du littoral comme maître d'ouvrage de la réalisation de nouveaux tronçons de sentier littoral

En 2024, le Territoire de l'Ouest a recruté un chef de projet qui assurera la maîtrise d'ouvrage des aménagements du Sentier Littoral Ouest sur les communes de Saint-Leu et de Trois-Bassins.

Des financements sont fléchés sur le programme POE FEDER en aménagement touristique (80% Europe et Région Réunion / 20% répartis sur le Département de La Réunion, le Territoire de l'Ouest, le Conservatoire du Littoral et l'Etat).

La maîtrise foncière publique est acquise à 96% (négociations engagées avec l'Etat DPM / DPF ; la Région pour les délaissés routiers et le Département pour le CFR, afin de réaliser un aménagement concerté. Le Conservatoire se charge d'acquérir les 4% de parcelles privées.

Territoire de l'Ouest
Hélène Cheynet
Directrice de la Communication
0692 23 59 89
helene.cheynet@tco.re

Office National des Forêts La Réunion- Mayotte
Kelly CHEUNG
Responsable régionale de la communication
0692 34 52 10
kelly.cheung-kivan-yeun@onf.fr